

Note explicative

pour s'inscrire aux périscolaires, mercredis, mercredis activités, ALSH de la Plaine du Rhin



Chers parents,

Pour inscrire votre enfant à nos accueils périscolaires, des mercredis et des ALSH, voici les étapes à suivre :

1. Rendez-vous sur le site internet Portail Famille : <https://plaine-du-rhin.leportailfamille.fr>
2. Pour votre information, téléchargez et conservez les documents suivants :
 - **Règlement de Fonctionnement 202324** : document détaillé vous informant du fonctionnement et des règles à respecter au sein de nos structures
 - **Infos familles mandat prélèvement SEPA** : modalités pour mettre en place le prélèvement automatique des factures périscolaires/mercredis (mode de paiement conseillé)
3. Pour constituer votre dossier :
 - A. **Si c'est la 1^{ère} fois que vous inscrivez votre enfant** : téléchargez dans la rubrique Périscolaire sur le site internet www.animation-fdmjalsace-ccpr.com et complétez les documents suivants :
 - **Pr_Finscr_2324_1ereInscription** : Formulaire pour l'inscription au périscolaire et/ou des mercredis (1 par enfant)
 - **FicheSanitaireLiaison-formulaire** : document obligatoire exigé par la DRAJES (Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports)

Les dossiers **complets** sont à nous transmettre, par mail à l'adresse de la structure concernée (liste des contacts sur le site www.animation-fdmjalsace-ccpr.com rubrique *Périscolaires*).

- B. **Si votre enfant est déjà venu au périscolaire/mercredi** :
Accueil permanent annuel : Faites vos demandes de réservation pour les créneaux souhaités de l'année scolaire via votre compte Portail Famille, rubrique *Mes réservations*, puis « **Réservation sur période** » à droite. Procédure détaillée dans le document « Réinscrire mon enfant via le Portail » (téléchargeable)
Téléchargez et complétez les documents suivants :
 - **Pr_2324_ValidationRenouvellement**: Formulaire pour l'inscription au périscolaire et/ou des mercredis (1 fiche par famille)
 - **FicheSanitaireLiaison-formulaire** : document obligatoire exigé par la DRAJES (Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports)

Les dossiers **complets** sont à nous transmettre par la messagerie du compte Portail, rubrique *Mes documents*, « **transmettre un document** » (1 document = 1 envoi).

4. Pour compléter votre dossier, transmettez aussi les documents suivants :
 - Attestation d'assurance pour 2023/24 (à fournir au plus tard à la rentrée scolaire de septembre)
 - Copie des vaccins
 - Attestation Employeurs (des 2 parents)
5. Les dossiers **complets** sont à nous transmettre **au plus tard le 13 avril 2023**. Tout dossier incomplet ne sera pas traité.
6. Suite au dépôt du dossier, vous recevrez par mail un accusé de réception d'inscription.
7. Après validation par la commission concernée, vous recevrez une réponse (confirmation ou refus) d'inscription par mail au plus tard le **10 mai 2023**.

Nous mettrons tout en œuvre pour répondre à vos demandes.

Les équipes d'animation des périscolaires/mercredis de la Plaine du Rhin